

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
18/10/2013

Dossier complet le  
18/10/2013

N° d'enregistrement  
F-042-13-C-0086

### 1. Intitulé du projet

Projet de mise en accessibilité de la gare d'Haguenau

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°5 "Infrastructures ferroviaires" b) "Haltes ferroviaires ; travaux entraînant une modification substantielle de de l'emprise des ouvrages "	La mise en accessibilité de la gare de Haguenau nécessitera le prolongement de 2 quais, modifiant ainsi l'emprise des ouvrages

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet de mise en accessibilité de la gare de Haguenau s'inscrit dans la perspective de mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Le projet prévoit le rehaussement des 3 quais de la gare à une hauteur de 55 cm (contre 38 cm aujourd'hui) et le prolongement des quais 2 et 3, permettant ainsi l'adaptation des quais aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'engagement de cette opération est prévue à court terme.

A moyen terme, des ascenseurs seront installés en connexion avec la passerelle piétonne "Passe-Quartier" réalisée sous Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH).



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de permettre l'accessibilité de la gare de Haguenau aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Directeur Régional d'Accessibilité en Alsace.

Ce projet porte essentiellement sur une amélioration de l'infrastructure existante.

Les emprises des ouvrages sont étendues avec le prolongement des quais 2 et 3 de la gare (+30 mètres pour le quai 2 et + 90 mètres pour le quai 3).

Ce projet de mise en accessibilité tient compte du projet "Pôle Gares de Haguenau" porté par la Ville de Haguenau et la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH).

Ce projet prévoit notamment la création à moyen terme d'une passerelle piétonne reliant le centre-ville au quartier du Moulin Neuf. Cette passerelle, aménagée au-dessus des voies ferrées, desservira les quais de la gare et le futur parking en silo.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de mise en accessibilité de la gare de Haguenau prévoit 3 interventions principales :

1) Mise aux normes d'accessibilité PMR des 3 quais comprenant :

- l'allongement des quais (+30 m pour le quai 2 et +90 m pour le quai 3).

Cet allongement des quais consiste à poser les bordures des quais ("cornières en "L" préfabriquées) à une profondeur de 30 cm environ, à charger en matériaux type Grave 0/20 (matériaux acheminés par trains travaux), puis à mettre en oeuvre le revêtement en enrobé

- le rehaussement des quais à 55 cm (les bordures existantes sont conservées ; les quais sont rechargés en matériaux type grave 0/20, puis le revêtement en enrobé est réalisé)
- le déplacement des trémies d'escalier pour mettre aux normes PMR les cheminements sur les quais
- la mise aux normes des équipements d'information voyageurs et de l'éclairage

2) Réhabilitation du passage souterrain existant :

- l'amélioration de l'éclairage et de l'information Voyageurs
- le nettoyage de l'ouvrage et le traitement des infiltrations d'eau

3) Installation à moyen terme de 3 ascenseurs comprenant :

- la construction de 3 ascenseurs de capacité 800 kg (un appareil par quai).
- le raccordement à la passerelle réalisée par CCRH

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, les Personnes à Mobilité Réduite pourront accéder aux quais grâce à la mise aux normes des quais, à la rénovation du passage souterrain existant et à l'installation de trois ascenseurs desservant ces 3 quais depuis la passerelle "Passe-Quartier" qui sera aménagée ultérieurement par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au "cas par cas", conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagements.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet :	Environ 0,9 ha
Longueur des quais actuels :	
Quai 1 :	220 mètres
Quai 2 :	200 mètres
Quai 3 :	130 mètres
Longueur des quais 1,2 et 3 en accessibilité (projet réalisé) :	220 mètres

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Gare de Haguenau  
67500 HAGUENAU

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 46 ' 56 " E    Lat. 48 ° 18 ' 49 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :                    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :                    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui     Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Sans objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui     Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le secteur de réalisation du projet est un site ferroviaire à part entière. L'usage actuel des sols, y compris sur la partie concernée par le prolongement des quais 2 et 3, est exclusivement réservé à l'activité ferroviaire. La zone de réalisation du projet est donc constitué de voies ferrées, d'infrastructures type quais/ abris de quai/ passage souterrain et de réseaux utiles au fonctionnement ferroviaire (signalisation, télécoms, énergie électrique). Les abords de la gare sont constitués de stationnements Voyageurs.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en date du 19 novembre 2012.  
Zonage : URb, correspond à une zone de quartier mixte comportant de l'habitat dense.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE Etat) a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 février 2012. Sur le réseau ferroviaire en Alsace, seul le tronçon Strasbourg/ Vendenheim est identifié par le PPBE. Le secteur de la gare de Haguenau n'est donc pas concerné.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune d'Haguenau est couverte par un Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Moder et de la Zinsel du Nord, prescrit le 13 juillet 2011. En revanche, cette commune n'est concernée par aucun des PPRT approuvés en Alsace.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 sont identifiées à proximité : - ZPS Forêt de Haguenau - FR4211790. Ce site Natura 2000 est inscrit à la Directive Oiseaux. Ce premier site est situé à plus de 2km de la gare de Haguenau. - ZSC Massif Forestier de Haguenau - FR4201798. Ce site Natura 2000 inscrit à la Directive Habitat est morcelé au sein de la Forêt de Haguenau. Le site le plus proche est situé à 1 km de la gare de Haguenau.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gare de Haguenau se situe à proximité immédiate du centre-ville. Le site d'intervention du projet se situe dans le périmètre des 500 m de plusieurs monuments inventoriés aux Monuments Historiques : Ancien Grenier Saint-Georges/ Eglise Saint-Georges/ Fontaine des Abeilles/ Hôpital Civil/ Ancien Hôpital Militaire et Bourgeois/ Grand-Rue Ancien Hôtel du Bailli Hoffmann/ Théâtre Municipal/ Ancien Hôtel du Commandant de la Place.



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le revêtement en enrobé des quais existants est déposé et évacué par trains travaux vers un lieu de dépôt définitif (en décharge agréée)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie rehaussée des quais, ainsi que les allongements des quais 2 et 3 seront réalisés à partir de matériaux de type grave reconstituée humidifiée (GRH). Ce matériau est issu de carrières de calcaire, puis traité en centrale via un liant hydraulique de type ciment. Ces matériaux seront acheminés sur le chantier de la gare de Haguenau par trains travaux (moyen de transport entraînant le moins de gêne possible pour les riverains).
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise en accessibilité de la gare de Haguenau est à 2 km de la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) du Massif forestier de Haguenau, qui constitue la zone à sensibilité particulière la plus proche. Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur cette zone, ni aucune autre énumérée au 5.2 du présent formulaire.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Haguenau n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise en accessibilité de la gare d'Haguenau se situe hors de la zone à risque identifiée dans le PPRI de la Moder et de la Zinsel du Nord.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de mise en accessibilité de la gare d'Haguenau sera source de bruit uniquement au moment de la réalisation des travaux. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances. Le projet se situe dans une zone concernée par des nuisances sonores, s'agissant d'une gare ferroviaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des palplanches sont mises en oeuvre dans le cadre de ce projet. La technique de mise en place se fait par "battage", et non par "vibro-fonçage" pour limiter au maximum les vibrations. Le projet est concerné par des vibrations, liées au passage des trains à proximité des quais. Ces vibrations n'occasionnent pas de gêne pour le voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage des quais sera mis en en place sur les parties prolongées des quais 2 et 3. Cet éclairage complétera l'éclairage existant sur les quais 1,2 et 3. Les nouveaux mâts d'éclairage seront positionnés de manière à ne pas nuire au voisinage.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le revêtement en enrobé des quais existants sera déposé et évacué vers une filière adaptée de traitement des déchets.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de mise en accessibilité de la gare de Haguenau se situe dans le périmètre de proximité des 500 mètres de plusieurs monuments historiques (Cf. §5.2 du présent dossier). Ce projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager de la commune de Haguenau, dans la mesure où la réalisation de prolongement de quais existants, à une hauteur de 55 cm, n'impacte pas physiquement ou visuellement ni les bâtiments environnants, ni le paysage urbain dans son ensemble.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de mise en accessibilité de la gare de Haguenau, sous maîtrise d'Ouvrage de RFF (quais, ascenseurs et passage souterrain existant) est lié au projet de passerelle piétonne dite "Passe-Quartier", porté par la Ville de Haguenau et la Communauté de la Région de Haguenau. puisque les ascenseurs de desserte des quais seront reliés à la future passerelle piétonne. En revanche les échéances de réalisation sont fortement décalées, puisque le projet sous MOA de RFF est prévu d'être engagé à court terme (en 2014), tandis que le projet de passerelle sous MOA de la Ville de Haguenau sera réalisée à moyen terme.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de mise en accessibilité de la Gare de Haguenau nécessite un examen au cas par cas du fait de la modification des emprises des ouvrages générée par l'allongement des quais 2 et 3. Cette intervention reste mineure, tout en restant bien délimitée aux emprises ferroviaires actuelles, qui plus est dans les zones circulées, et donc en activité quotidienne, du domaine public ferroviaire. De plus, le projet se situe en zone fortement urbanisée, en coeur de ville. Il n'y aura pas d'impact environnemental sur ce projet.

Enfin, au-delà de l'aspect environnemental stricto sensu, le projet de mise en accessibilité se révèle socialement utile au regard de l'amélioration générée sur les conditions de vie des personnes à mobilité réduite.

Ainsi, du point de vue de RFF, Maître d'Ouvrage de ce projet, et à l'examen des différents éléments exposés dans ce dossier, il ne nous paraît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		☐
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à STRASBOURG le, 15 OCT. 2013

Signature



## Gare de Haguenau Plan de situation de la gare et de ses abords



- Gares  
**Statut**  
— Déclassée non vendue  
— Déclassée vendue  
— Exploitée  
— Fermée  
— Fermée avec maintien en plac  
— Fermée et déposée (Plus utili  
— Fermée et mise à disposition  
— Fermée non déposée (Plus ut  
— Neutralisée  
— Neutralisée et conservée pour  
— Projet  
— Retranchée (Plus utilisable)  
— Transférée en voie de service

Echelle : 1/4112

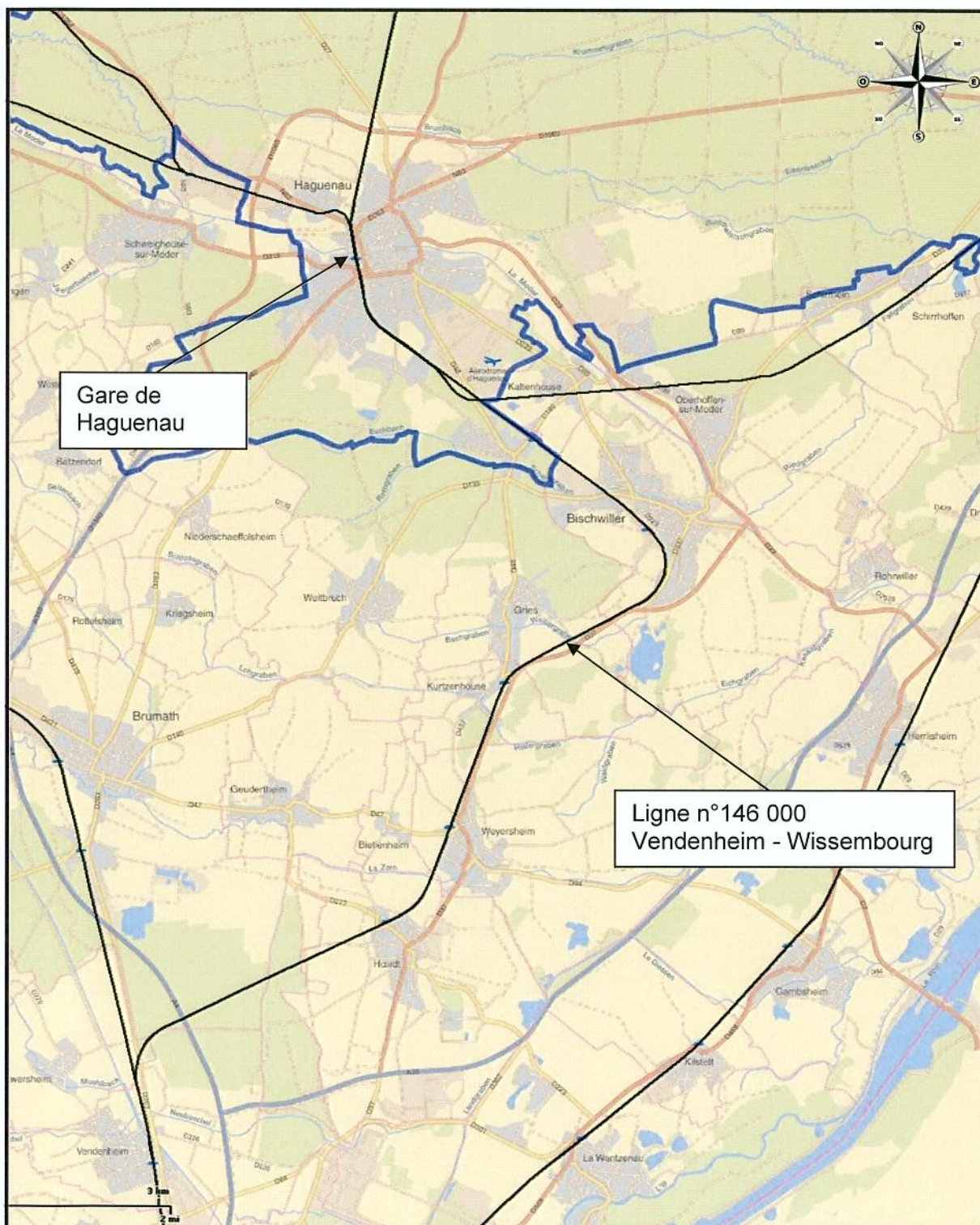
Edité le : 10/10/2013



Sources : Données IGN et RFF



## Localisation du projet de mise en accessibilité de la gare de HAGUENAU





## Projet de mise en accessibilité de la gare de Haguenau

### Photographies du site d'intervention et de ses abords

















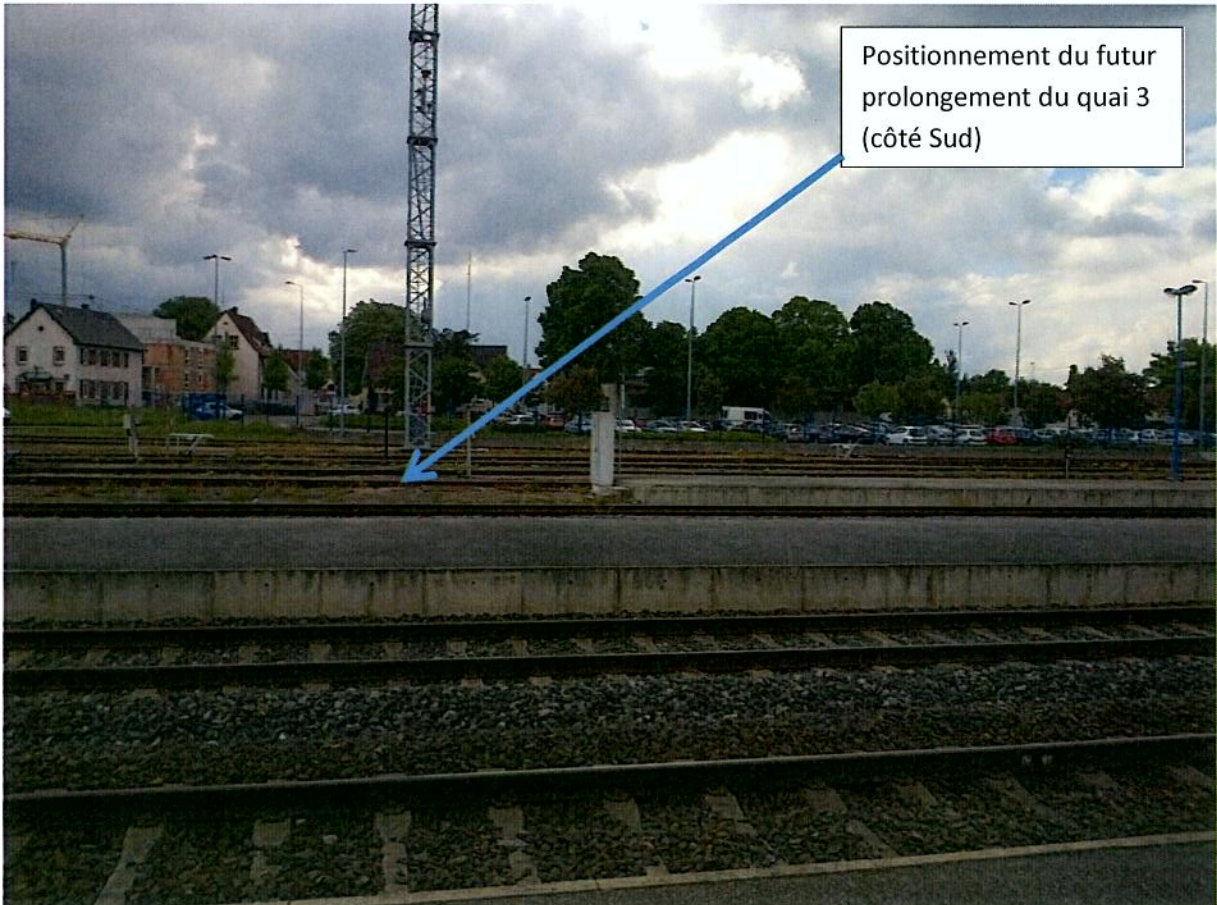
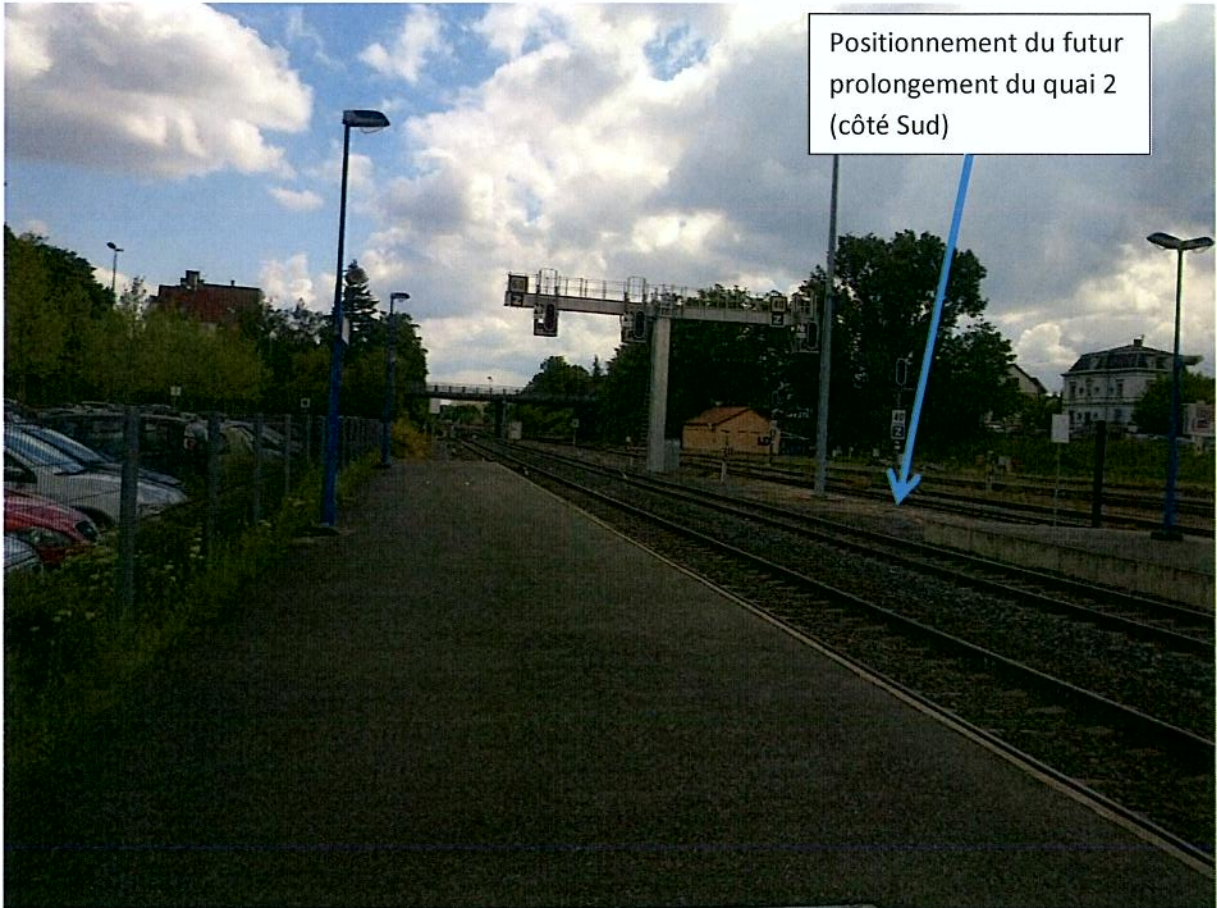




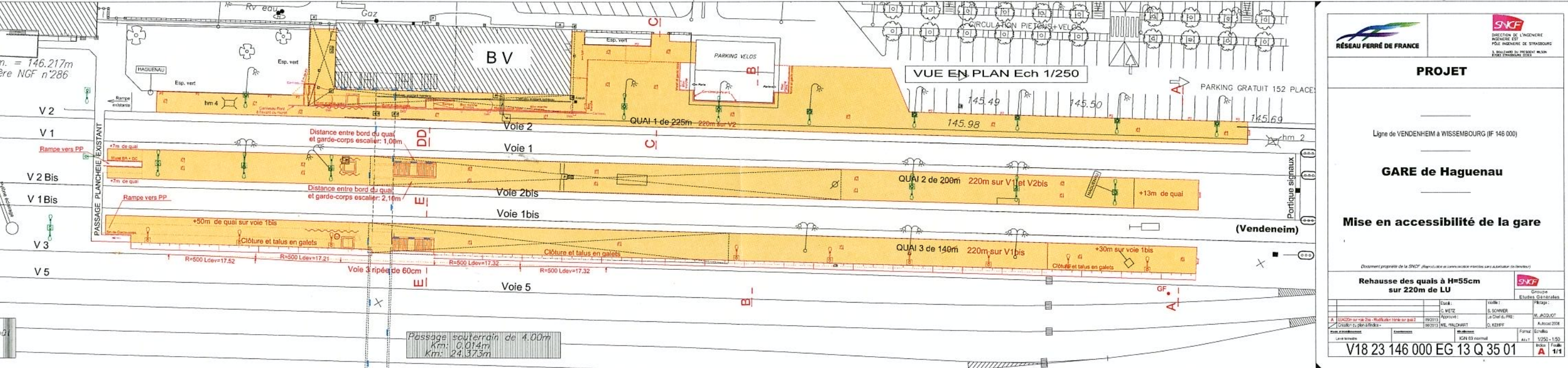
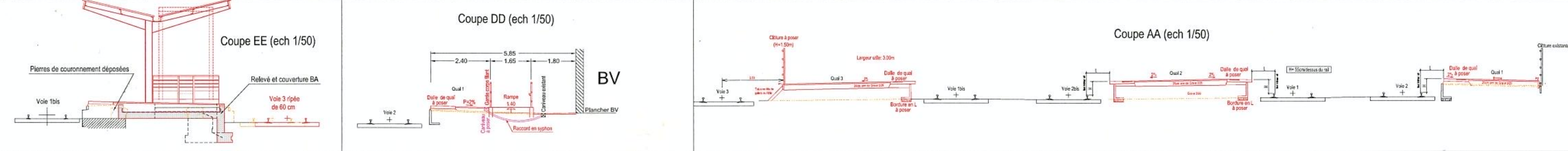
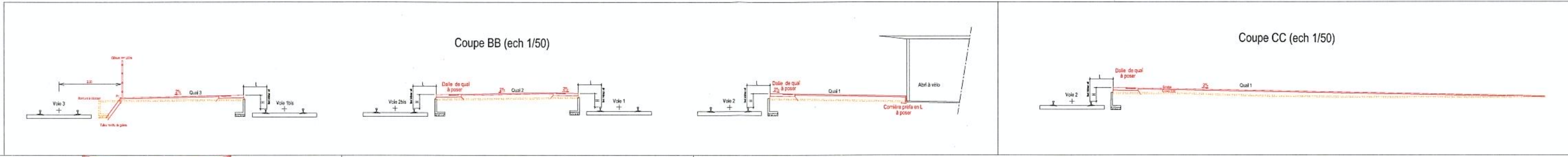
## Positionnement des travaux sur les photos











RESEAU FERRE DE FRANCE

SNCF

PROJET

Ligne de VENDENHEIM à WISSEMBOURG (IF 146 000)

**GARE de Haguenau**

**Mise en accessibilité de la gare**

Document préparé par la SNCF

Rehausse des quais à H=55cm sur 220m de LU

Groupe Etudes Gares		Groupe Etudes Gares	
Quai	Voie	Quai	Voie
C. METZ	S. SCHNEIDER	C. METZ	S. SCHNEIDER
Approuvé:	Le Chef de PROJ.	Approuvé:	Le Chef de PROJ.
0.000000	0.000000	0.000000	0.000000

V18 23 146 000 EG 13 Q 35 01